



la caf a enlevé mon apl et mon allocation d'autonomie sans notification ni justificatif

Par **quicou**, le **03/04/2022** à **14:14**

Bonjour,

Je suis invalide à 80% , retraité 65 ans je touchait 500e de retraite et un complement aah de la caf de 400e soit 900e. Mon conjoint travaille pour un salaire avoisinant le smic 1400e. Le loyer est de 600e . Entre les frais de chauffage, electricité , assurances , essence pour déplacement professionnel de Mme ,soins medicaux à peu pres 900e par mois sans compter les frais exceptionnels pour etre modeste 250e par mois. Dernierement la caf , il ya plus d'un an la caf nous envoi un courrier sans notification officielle nous privant des APL complètement et diminue l'aah de 300e aulieu de 400 et supprime l'allocation d'autonomie. Nous nous sommes trouvés sans ressources , le compte est simple il nous restait que 300e à vivre pour deux personnes dont un retraité handicapé. J'ai pri contact avec une conseillere de la caf celleci m'avait simplement dit que "vous avez reclamé mais nous avons classé votre dossier sans suite" . Une reponse expeditive d'un procureur devant un delinquant à la merci d'une decision d'un procureur de la republique . Voici comment on vit en France. Alors dites moi que faire? j'ai deja reclamé mais toujours pas de reponse. J'ai demandé à ma femme d'arreter de travailler pour la caf. elle va arreter mais la CAF doit me rendre des comptes. Dites moi par quoi commencer. J'ai deja fait les demarches necessaires. DAVID contre goliath. Un mur de silence. On a rien à nous reprocher que d'avoir travaillé pour Mme et toucher une petite retraite pour Mr en plus handicapé. C'est un scandale. Avez vous une idée ou une adresse d'avocat specialiste . Il faut qu'on me rende des comptes. merci à vous

Par **youris**, le **03/04/2022** à **14:44**

bonjour,

si vous pouvez vous rendre dans les bureaux de votre CAF, je vous conseille de le faire souvent c'est plus facile de s'expliquer face à face qu'u téléphone.

vous pouvez vous adresser au directeur de votre CAF et puis si nécessaire à son médiateur.

vous pouvez vous faire aider par un avocat spécialisé en droit de la famille, ce ne sera pas gratuit.

Voir ce lien :

[litige avec la CAF](#)

salutations